

## Document de stratégie pour la région méridionale (2014-2020)

### et programme indicatif pluriannuel (2014-2017) au titre de l'instrument européen de voisinage

#### RÉSUMÉ

Le programme régional renforcera et favorisera une coopération régionale plus étroite et l'intégration dans des domaines présentant une dimension régionale, dans lesquels:

- l'incidence des stratégies d'aide par pays sera amplifiée grâce à l'accroissement de la portée géographique et de l'éventail des interlocuteurs institutionnels ou non institutionnels;
- l'enrichissement mutuel, les échanges des meilleures pratiques et le transfert des connaissances stimuleront en particulier les efforts de réforme et de modernisation des pays; et
- la promotion du dialogue entre les partenaires de la région devrait apporter une valeur ajoutée.

Au niveau régional, après plusieurs années, les réunions ministérielles de l'**Union pour la Méditerranée** (UpM) ont repris. Les trois premières réunions sur les femmes, le transport et l'énergie ont eu lieu en 2013. La quatrième réunion ministérielle sur la coopération industrielle s'est tenue le 19 février. Elle a été suivie de la première réunion ministérielle sur l'environnement et le changement climatique, qui a eu lieu le 13 mai 2014. La **Ligue des États arabes** (la «**Ligue arabe**») est devenue un interlocuteur important de l'UE dans la région. Au cours de l'année 2013, l'UE et la Ligue arabe ont intensifié leur coopération, tant au niveau politique que dans la pratique. Les efforts visant à instaurer des contacts réguliers entre hauts fonctionnaires se sont poursuivis; la prochaine réunion des ministres des affaires étrangères de l'UE et de la Ligue arabe se tiendra en juin 2014. La coopération, sur la base du programme de travail convenu en 2012, progresse de façon satisfaisante dans des domaines tels que l'appui aux mécanismes de réaction en cas de crise, les droits de l'homme, la formation sur l'observation des élections et l'autonomisation des femmes. L'UE a poursuivi le renforcement de ses relations avec l'**Organisation de la coopération islamique** (OCI), comme en témoigne le lancement, en 2013, de la mission d'observateur permanent de l'OCI à Bruxelles. À la suite de l'adoption de la communication conjointe de décembre 2012, l'UE est également déterminée à renforcer sa coopération avec la région du **Maghreb**, notamment dans le but d'appuyer la coopération régionale et le dialogue entre les cinq pays du Maghreb (Maroc, Algérie, Tunisie, Libye et Égypte).

Le voisinage méridional, en dépit de la situation spécifique de chaque pays et des circonstances qui caractérisent la coopération de l'UE avec chacun d'eux, est confronté à d'énormes difficultés, qui vont de la consolidation de la transition démocratique et de la bonne gouvernance, dans un contexte de préoccupations croissantes concernant la sécurité au niveau régional, à la pression poussant à entreprendre des réformes sociales et économiques, qui répondront aux aspirations de la population à une société plus équitable et solidaire, notamment grâce à l'emploi des jeunes, ainsi qu'à la stabilité financière. Une coopération et un dialogue plus étroits au niveau régional ou à un niveau inférieur permettront d'accroître l'incidence et la durabilité de ces politiques.

La stratégie régionale, qui fait partie intégrante de la réponse de l'UE aux besoins recensés dans les pays du voisinage méridional, complète les stratégies bilatérales, en vue d'améliorer la coopération dans des domaines spécifiques, en dépassant le niveau national pour privilégier le niveau régional, ou en vue d'aborder des matières qui ne sont pas directement traitées dans le cadre de la coopération bilatérale. Elle s'appuie également sur la dimension extérieure des politiques internes de l'UE, ainsi que sur les politiques et instruments de l'UE dans la région, tels qu'ils sont décrits notamment dans les conclusions du Conseil de l'UE, les accords avec l'UE, les plans d'action de la politique européenne de voisinage, les documents de stratégie régionale et bilatérale au titre de l'instrument européen de voisinage et les programmes indicatifs pluriannuels pour le voisinage. Les synergies avec les initiatives de l'Union pour la Méditerranée seront explorées, sans omettre de tenir dûment compte des rôles et mandats institutionnels. Elle consacre l'ouverture vers une coopération plus étroite avec la région du Maghreb et, dans ce contexte, elle sera menée en étroite coordination avec le programme panafricain de coopération au développement, qui couvre également ces pays.

Les priorités qui seront mises en œuvre dans le cadre de l'instrument européen de voisinage (IEV) au cours de la période 2014-2020 sont les suivantes:

- Création d'un partenariat pour la liberté, la démocratie et la sécurité – 20 %.
- Création d'un partenariat en vue d'un développement économique solidaire et durable – 20 %.
- Création d'un partenariat entre les personnes – 25 %.
- Promotion de la coopération institutionnelle au niveau régional et à un niveau inférieur - 15 %.

<i>Dotation indicative 2014-2020</i>	674 000 000 EUR 824 000 000 EUR
<i>Dotation indicative pour la première période (2014-2017)</i>	371 000 000 EUR 453 000 000 EUR

<i>Création d'un partenariat pour la liberté, la démocratie et la sécurité</i>	<i>20 %</i>
<i>Création d'un partenariat en vue d'un développement économique solidaire et durable</i>	<i>20 %</i>
<i>Création d'un partenariat entre les personnes</i>	<i>25 %</i>
<i>Promotion de la coopération institutionnelle au niveau régional et à un niveau inférieur</i>	<i>15 %</i>
<i>Appui complémentaire</i>	<i>20 %</i>